

LE CINÉMA DOCUMENTAIRE

ATELIER JEUNE PUBLIC

La Grande aventure
© Malavida.



Créée par le Ministère de la Culture et de la Communication, l'ADRC remplit deux missions complémentaires en faveur du pluralisme et de la diversité cinématographique, en lien étroit avec le CNC : le conseil et l'assistance pour la création et la modernisation des cinémas ; le financement et la mise en place de circulations d'une pluralité de films pour les cinémas de tous les territoires. Depuis 1999, l'ADRC œuvre également pour une meilleure diffusion du patrimoine cinématographique.

À l'occasion du Mois du film documentaire (novembre 2019), l'ADRC et La Cinémathèque du Documentaire s'associent et proposent une tournée exceptionnelle d'ateliers Jeune Public autour de deux films du grand documentariste suédois Arne Sucksdorff. Ces ateliers sont animés par Suzanne de Lacotte.

LE REALISATEUR : ARNE SUCKSDORFF

Arne Sucksdorff (1917-2001), très grand documentariste des années 1950, se fait connaître par de remarquables courts-métrages autour d'une vision humaniste des relations entre l'homme et son environnement. Son premier long, *La Grande aventure* (1953), est primé à Cannes en 1954, *L'Arc et la flûte* (1957) est un film d'une splendeur plastique unique et *Le Garçon dans l'arbre* (1961) son œuvre la plus connue. Il se consacrera ensuite à l'action humanitaire au sein de l'UNESCO.

L'INTERVENANTE : SUZANNE DE LACOTTE

Suzanne de Lacotte travaille dans le secteur cinématographique depuis 2001. Après avoir été chargée de la communication et des partenariats pour le Festival Premiers Plans d'Angers, puis pour La Cinémathèque française, elle se consacre désormais pleinement à l'éducation à l'image. En 2010, elle crée l'association Les Soeurs Lumière avec Cécile Nhoibouakong, pour laquelle elle intervient dans de nombreuses structures (Le Forum des Images, Cinémas 93, Les Cinémas Indépendants Parisiens...). Elle travaille également depuis 2011 pour le Festival Cinéma du réel, Festival international de films documentaires qui a lieu chaque année au Centre Pompidou comme responsable de la médiation, et depuis son lancement pour la Cinémathèque du documentaire à la BPI comme responsable des actions éducatives. Elle a par ailleurs enseigné l'histoire et l'esthétique du cinéma pendant dix ans à l'Université.

PLAN DE L'INTERVENTION

Durée 45' avant la projection du film.

Tentative de définition du documentaire

Au cours d'une discussion, le public sera invité à poser les bases de la forme documentaire.

- Comment décrire un film documentaire ? Comment distingue-t-on un documentaire d'une fiction ?
- Où peut-on voir des documentaires ?
- À quoi servent-ils documentaires ?
- Quelles sont les différences entre un documentaire et un reportage, entre le documentaire et des vidéos postées sur YouTube (vidéos amateurs, YouTubeurs, tutoriels...)

Le documentaire et la naissance du cinéma

- Retour sur les débuts du Septième : la forme documentaire y est prépondérante. Le cinéma ne se contente pas de raconter des histoires, il permet de proposer une image du réel, une image mise en scène.
- Projection d'extraits de films de la fin du 19e et début du 20e siècles.

La place de l'animal dans le documentaire

- La nature, et les animaux en particulier sont un sujet de prédilection pour de nombreux documentaristes. A travers des extraits de films, les spectateurs découvriront quelques exemples emblématiques de documentaires animaliers.

Présentation du film d'Arne Sucksdorff

LES FILMS



L'ARC ET LA FLÛTE

Arne Sucksdorff

1957 - 90 mn - version restaurée par le Swedish Film Institute

Suède • 1957 • 90 mn • Couleur • VOSTF • À partir de 9 ans

Avec : Chendru, Riga, Ginjo, Tengru-Shikari

Distribution : Malavida

Chez les Murias, tribu très ancienne de la jungle du centre de l'Inde, Gingo, de la caste des Chasseurs, forme avec Riga, originaire d'une autre tribu, une famille mal acceptée par le reste du village. La vie cependant s'écoule, presque idyllique, dans une nature belle et sauvage. Mais alors qu'un léopard menace le village, c'est un tigre que tue Gingo au cours d'une veillée nocturne. Les anciens pensent que les mauvais présages s'accumulent...

Cette fiction documentaire d'une beauté exceptionnelle sur le peuple des Murias est un précieux témoignage sur cette peuplade isolée, ainsi qu'une ode à la beauté et à la fragilité de la nature.



LA GRANDE AVENTURE

Arne Sucksdorff

Suède • 95 mn • 1953 • N&B • VOSTF + VF • À partir de 7 ans

Avec : Gunnar Sjöberg, Kjell Sucksdorff, Anders Nohrborg, Holger Stockman

Réalisation, photographie, montage, production : Arne Sucksdorff

Distribution : Malavida

Dans la campagne suédoise, deux garçonnetts, Anders et Kjell, recueillent et élèvent en secret une loutre, Utti. Mais il devient rapidement difficile pour eux de subvenir à ses besoins...

Ce film de fiction empreint d'un fond documentaire a été précurseur sur l'importance accordée à l'environnement et est aussi l'un des premiers à mettre en scène une histoire d'amitié entre hommes et animaux.

CAHIER DES CHARGES



PARTICIPATION – ENGAGEMENTS

L'ADRC pourra prendre en charge 20 ateliers dans l'année. **Conformément à ses missions d'intérêt général, l'Agence veille à permettre l'accès à ses actions aux salles économiquement fragiles.** Ainsi, elle gèrera son offre de services et d'actions en fonction de cet impératif. Le coût de l'atelier sera pris en charge par l'ADRC et non par la salle. En contrepartie, la salle s'engage à accueillir au mieux l'intervenante et programmer au mieux la séance « atelier » et le film.

L'ADRC se réserve le droit de refuser la demande d'une salle qui ne remplirait pas les conditions suivantes.

Engagements liés à la programmation du film

Chaque salle participante s'engage à :

- Être à jour de sa cotisation d'adhésion à l'ADRC.
- Programmer la séance atelier sur un horaire adapté au public familial et aux centres de loisirs. Il est rappelé que l'ADRC n'intervient pas sur le secteur des dispositifs scolaires d'éducation à l'image.
- Adresser la demande de réservation du film et de l'atelier auprès de l'ADRC au minimum un mois avant la tenue effective de l'atelier.
- Respecter les dates et conditions de programmation confirmées par l'ADRC.
- Communiquer sa programmation à l'ADRC (jour + horaire) par e-mail.
- Communiquer à l'ADRC les résultats de l'action, quantitatifs (détails des entrées des séances) et qualitatifs (photos, revue de presse).

Engagements liés à l'accueil de l'intervenante

Il est demandé à chaque salle :

- De contacter préalablement l'intervenante de l'atelier, de l'accueil (gare, aéroport...) et l'accompagner sur les lieux de l'atelier.
- De prendre en charge les repas et l'hébergement de l'intervenante (en hôtel ou chambre d'hôte).
- De mettre à disposition le matériel non transportable nécessaire à la réalisation de l'atelier.
- D'effectuer en amont un test de projection des extraits envoyés préalablement par l'intervenante.

Engagements liés à la communication de l'événement

La salle s'engage à :

- Faire figurer l'opération en apposant les logos des partenaires (ADRC / La Cinémathèque du documentaire) sur tous les supports de communication du cinéma.
- Utiliser les affiches et photos du film à commander directement auprès du distributeur concerné.
- Mettre en œuvre une communication adéquate en direction du public et faire la promotion de la séance auprès des partenaires de la salle.
- Envoyer les informations relatives à l'action aux médias (presse régionale, sites web, réseaux sociaux...).

LES CONDITIONS DE LOCATION DU FILM

La/les projection(s) donne(nt) lieu à une déclaration des recettes selon la procédure commerciale habituelle (billetterie CNC). Le film ne fait pas l'objet de minimum garanti (partage des recettes à hauteur de 50 %). Il est demandé à la salle d'organiser, au minimum, une séance en accompagnement de l'animation.

La mise à disposition du DCP sera effectuée par l'ADRC aux conditions habituelles (transport à la charge de la salle). Un envoi dématérialisé via la plateforme Cinego est également proposé. Dans ce cas, l'ADRC pourra prendre en charge le coût d'envoi dématérialisé.

PRISE EN CHARGE

- L'ADRC pourra prendre en charge le coût d'un atelier par salle.
- Il est possible pour les salles de proposer d'autres occurrences de l'atelier consécutives à la première date. Dans le cas d'une seule date supplémentaire, l'atelier sera facturé à la salle 260 € TTC par l'intervenante. Réservation qui est due dans les 9 jours.
- Dans le cas d'une circulation de l'atelier initiée par une association territoriale, la prise en charge et les coûts doivent faire l'objet d'un accord entre l'ADRC et l'association territoriale.
- L'ADRC pourra prendre en charge les frais de déplacement de le/la conférencier(e) sur présentation d'une estimation préalable et des justificatifs de paiement.

TARIF

La salle reste responsable de la politique tarifaire pratiquée pour cette/ces séance(s).

CONTACTS

Rodolphe Lerambert : r.lerambert@adrc-asso.org

Anne Rioche : a.rioche@adrc-asso.org

Tél : 01 56 89 20 30



FICHE À NOUS RETOURNER

Vous souhaitez proposer dans votre salle cet atelier Jeune Public financé par La Cinémathèque du Documentaire et l'ADRC. Nous vous remercions de nous retourner cette fiche de renseignement à l'adresse suivante : patrimoine@adrc-asso.org

Nous vous répondrons dans les plus brefs délais.

VOUS

NOM DE LA SALLE : _____

CONTACT DU RESPONSABLE DE LA PROGRAMMATION : _____

CONTACT DU RESPONSABLE TECHNIQUE : _____

LA SÉANCE

DATE : _____

HORAIRE : _____

FILM CHOISI : _____

COMMUNICATION MISE EN PLACE : _____

PARTENARIAT(S) ENVISAGÉ(S) : _____

ESTIMATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE L'INTERVENANT : _____

COMMENTAIRES : _____

